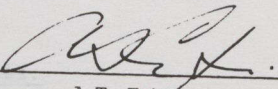
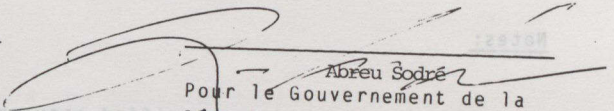


EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Brasilia le 15^e jour de mai 1986, en anglais, en français et en portugais, chaque version faisant également foi.


A.T. Eyton
Pour le Gouvernement du Canada


Abreu Sodré
Pour le Gouvernement de la République fédérative du Brésil

